



FILIÈRE PILES ET ACCUMULATEURS

Consignes de tri et fonctionnement de la filière



Piles bâtons : salines, alcalines, lithium
Piles boutons : prothèses auditives, montres, appareil photo, ...
Accumulateurs : appareil de bricolage, ordinateurs, téléphone, jouets, véhicules électriques, ...

Toutes les piles sont acceptées !



Attention : chaque jouet contenant une pile est considéré comme un déchet dangereux et doit rejoindre la filière des déchets électroniques.



Stockage à domicile dans un Cube à piles, disponible en mairie ou au Smictom.



Dépôt des piles dans une borne de collecte en déchèterie ou dans les magasins.

Retrouvez la borne la plus proche de chez vous sur le site www.corepile.fr rubrique «carte des points de collecte».

Pour tout savoir sur les piles jetables ou rechargeables, consultez sur le site www.consoglobe.com l'article «piles-alcalines-jetables-vs-piles-rechargeables».

Recyclage des piles en fonction de leurs catégories, dans le Nord, l'Alsace, la Moselle, la Vienne, la Sarthe et en Allemagne :

- 33% de Zinc
- 24% de Nickel et de Fer
- 3% d'autres métaux (Cadium, Cobalt, Cuivre, manganèse, Plomb)
- 40% de métaux et plastiques non valorisables

Création de nouveaux produits :

- Zinc -> Toitures et gouttières
- Nickel et de Fer -> Couverts et carrosseries
- Autres métaux -> Nouvelles batteries



Tri des piles à Lesquin (59)



Collecte des piles par l'entreprise Praxi à Châteaubriant (44)

SUR 100 PILES :

30

sont jetées avec les ordures ménagères ou dans la nature.

35

sont stockées ou en usage dans le foyer.

35

sont recyclées par la filière.



Pour découvrir les autres filières et les actualités Zéro Déchet Zéro Gaspillage du territoire, rendez-vous sur :

www.jadoptelezerodechet.fr